

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR DESIGN D'ESPACE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Olivier de Serres

École
Nationale
Supérieure
des Arts
Appliqués
et des
Métiers
d'Art

65, rue
Olivier de Serres
F 75015 Paris
Tél. : 33 (0) 1 53 68 16 90
Fax : 33 (0) 1 53 68 16 99
www.ensaama.net



Objectifs

La formation vise un double objectif : répondre aux attentes des différentes professions qui traitent l'environnement architectural et le cadre bâti, en permettant au diplômé d'intégrer la vie active; et donner aux étudiants les compétences fondatrices qui leur permettent de poursuivre des études ou d'évoluer à ce niveau au sein de l'entreprise.

Enseignement

La formation s'articule autour de l'exploration méthodique des composants de l'espace selon des étapes graduées. Elle permet d'acquérir les démarches, les méthodes et les connaissances d'ordre plastique, technique, culturel et sémantique afin de nourrir et d'étayer la pratique du projet spécifique au design d'espace. L'atelier de conception est le lieu de convergence de l'ensemble des disciplines où interagissent :

- les démarches créatives, requérant des qualités d'analyse et de synthèse rigoureuses ;
- la maîtrise des langages plastiques, des connaissances techniques et l'utilisation des technologies de la communication et de l'information ;
- la culture générale, philosophique et artistique, ainsi que celles d'économie et de législation permettant de soutenir une démarche ou un projet professionnel ;
- la communication orale, écrite et graphique ;
- le travail d'équipe.

Insertion professionnelle / Poursuite d'études

Le titulaire du BTS DESIGN D'ESPACE intervient dans différents secteurs d'activités :

- Espace architectural et urbain : habitat, commerce, industrie, culturel, loisirs...
- Paysage et patrimoine urbain, naturel et construit ;
- Design de mobilier et de luminaire ;
- Espaces éphémères et mise en scène : expositions, muséographie, scénographie...

Il peut être salarié dans des agences ou des bureaux de création intégrés à une entreprise (publique ou privée), une administration, une collectivité locale.

Poursuite d'études :

- DSAA,
- Écoles d'architecture ou du paysage,
- ENSAD, ENSCI, ENSATT...

